



Chasse au dindon sauvage : une activité en pleine évolution



Le bilan de 2015 de cette activité printanière annonce que 4319 dindons sauvages ont été récoltés par 12270 chasseurs. Ce qui représente une augmentation de récolte de 8 % par rapport à 2014, pour une augmentation de 3 % du nombre de chasseurs. Les régions de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais et du Centre du-Québec demeurent les plus convoitées.

LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LES DONNÉES
POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.

ANNÉE	RÉCOLTE DE DINDONS	ND DE CHASSEURS
2015	4319	10 270
2014	4215	11 290
2013	3082	8338
2012	2069	6549
2011	1496	5467

Ces chiffres sont tout à fait rassurants et démontrent que les démarches faites auprès du gouvernement pour obtenir dès 2014 une limite annuelle à deux oiseaux dans certains secteurs ainsi qu'un allongement de la saison de chasse étaient appropriées. Considérant que le potentiel de développement de cette chasse est très grand et qu'il y a place à l'arrivée de très nombreux chasseurs, la FédéCP est déçue de l'arrivée du cadre de gestion serré récemment imposé par le plan de gestion, et s'inquiète des intentions du Ministère, particulièrement au niveau de la possibilité que soit instauré un permis de zone d'ici quelques années. Pour la Fédération, il faut penser en termes de développement de ce créneau de chasse et de développement économique, plutôt qu'en récolte de données biologiques.

Augmentation des loyers des baux de villégiature : la FédéCP est mobilisée

Sensible aux conséquences qu'apporterait le projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État qui devrait être en vigueur le 1^{er} novembre prochain, la FédéCP a invité ses membres à signer la pétition qui avait été déposée sur le site internet de l'Assemblée nationale par le Regroupement des locataires de terres publiques (RTLTP) demandant l'annulation des augmentations de loyer des baux de villégiature pour les propriétaires présents sur les terres publiques du Québec (cette pétition était en ligne jusqu'au 5 octobre dernier.) De plus, une lettre exposant l'opposition et les inquiétudes de la FédéCP à ce sujet avait été envoyée au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles plus tôt en septembre. Au moment d'écrire ces lignes, la FédéCP espère que le gouvernement reculera devant son projet de règlement et tel que mentionné dans la pétition, qu'il affirmera son in-



tention de maintenir les terres du domaine de l'État accessibles à l'ensemble des Québécois, peu importe le revenu. La FédéCP souhaite également qu'il s'assure de l'accessibilité des activités de villégiature comme la chasse, la pêche et autres activités de plein air sur les terres publiques, ce qui est indispensable pour favoriser la relève et ainsi bénéficier des retombées économiques que ces activités engendrent.

Pêche au doré jaune : rendement supérieur des poissons-appâts morts démontré

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé récemment son intention d'interdire l'utilisation du mené mort en saison estivale à partir de 2017. Or, plusieurs indices nous laissent croire qu'au printemps, que ce type d'appât est plus efficace que les autres. Un prétest effectué en 2014 par la FédéCP Abitibi-Témiscamingue nous en avait d'ailleurs fait la démonstration.

Dans ce contexte, Héritage faune a soutenu financièrement une étude visant à évaluer l'efficacité de l'utilisation du mené mort versus les autres types d'appâts à la pêche au doré jaune.

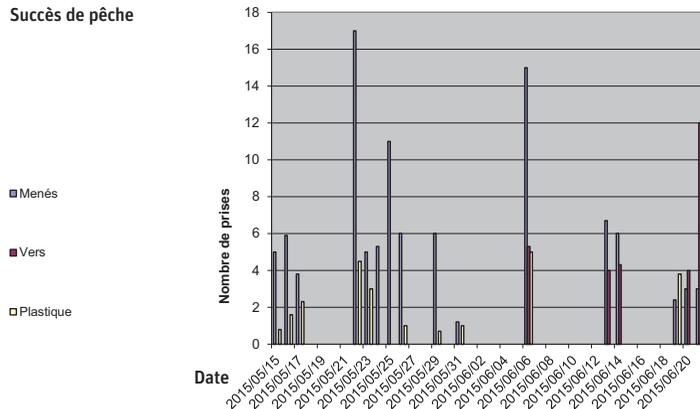
Menée par la FédéCP régionale Abitibi-Témiscamingue, cette étude a été effectuée au printemps dernier entre l'ouverture de la pêche, le 15 mai 2015, et le 25 juin 2015. Au total, 391 dorés ont été capturés sur cinq lacs, en 16 jours (105 heures de pêche).

Le tableau suivant démontre clairement que le succès de pêche avec les poissons-appâts morts est supérieur en début de saison. À mesure que la saison avance et que la température de l'eau augmente, les différences s'amenuisent jusqu'à ce que le vers de terre surpasse le mené mort à aux alentours du 15 juin. De plus, la taille des dorés capturés avec les menés morts est légèrement supérieure à celle de ceux ferrés à l'aide d'autres appâts. À la lumière de ces résultats, la FédéCP régionale Abitibi-Témiscamingue propose de permettre l'utilisation des poissons-appâts morts en hiver comme en été dans les zones où ils sont actuellement permis, proposition que soutient la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (voir encadré ci-dessous).

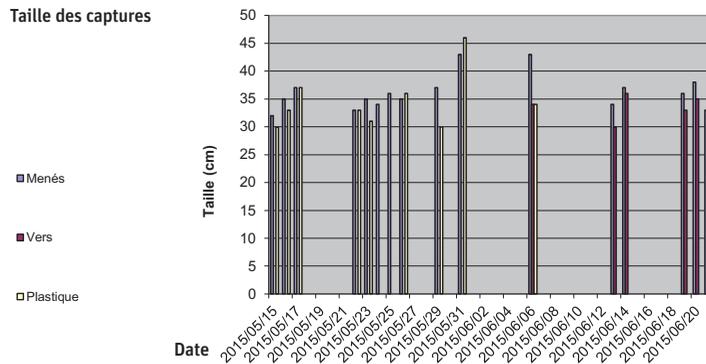
Cette étude a été menée dans le cadre du Programme d'aménagement/acquisition d'habitats fauniques d'Héritage faune. Ces bourses sont remises aux associations membres de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, et aux organismes non membres, afin de les encourager à s'engager dans la mise en place et l'élaboration de projets d'aménagement, d'acquisition ou de mise en valeur d'habitats fauniques, dans le but de favoriser la pratique de la chasse ou de la pêche. Pour plus d'information sur les programmes et les bourses offerts par Héritage faune, visitez-le :

fedecp.com/heritage-faune

Succès de pêche



Taille des captures



Utilisation des poissons-appâts au Québec: la FédéCP prend position

Interdiction d'importation des poissons-appâts morts

Depuis 2012, la FédéCP appuie la décision d'interdire l'importation de poissons-appâts morts afin d'assurer un meilleur contrôle des produits importés, à condition de maintenir établi le mécanisme permettant l'importation en vertu de permis SEG, ce qui permet, au besoin, d'éviter les pénuries.

Interdiction d'utilisation de poissons-appâts vivants et morts l'été

La FédéCP est en accord avec l'interdiction d'utilisation de poissons-appâts vivants pendant l'été. Elle demande toutefois que l'utilisation de poissons-appâts morts pendant cette période soit toujours conservée. Cette pratique est essentielle pour plusieurs créneaux de pêche et en aucun temps la FédéCP ne pourrait appuyer une décision qui viendrait trop éprouver le secteur de la pêche sportive.

Autorisation d'utilisation des poissons-appâts vivants en hiver dans les secteurs où cela est actuellement permis

La FédéCP appuie cette pratique. L'utilisation de poissons-appâts est essentielle en hiver et a d'ailleurs été démontrée par les travaux récents de professionnels.

Rappel des règles relatives à la maladie débilante chronique des cervidés

La maladie débilante chronique des cervidés (MDC) est cette maladie du cerveau mortelle dont beaucoup de chasseurs ont maintenant entendu parler. Les scientifiques ne savent pas encore beaucoup de choses à son sujet, mais on sait toutefois qu'elle est transmise par un agent pathogène nommé prion, et que si elle est introduite dans une population sauvage, elle est extrêmement difficile à éliminer. La propagation de la maladie se ferait par l'urine, les excréments et la salive, ou encore par les carcasses d'animaux eux-mêmes infestés.

Présentement, aucun cas de MDC n'a été trouvé au Québec. Mais la maladie est présente dans plusieurs régions du Canada et des États-Unis. Si on craint sa venue chez nous, c'est qu'elle risquerait de provoquer une baisse importante du nombre de cerfs dans notre province. Elle obligerait aussi le gouvernement à prendre des mesures particulières de gestion ce qui, évidemment, affecterait énormément la qualité de la chasse. En conséquence, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a adopté il y a quelques années des mesures règlementaires afin de prévenir son apparition au Québec.

Depuis janvier 2012, il est interdit d'importer ou de posséder toute partie du cerveau, de la colonne vertébrale, des yeux, des testicules et autres organes internes des cerfs abattus à l'extérieur du Québec (États-Unis et Canada). Vous pouvez conserver votre viande désossée, votre panache, les dents ou votre animal s'il est préparé



par un taxidermiste. Vous obtiendrez toutes les précisions à ce sujet sur le site du MFFP:

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/sante-maladies/mdc.jsp>

Il importe de respecter les règles imposées par le gouvernement afin de protéger notre cheptel. Nous vous invitons à être vigilant et à collaborer à préserver la population de cerfs du Québec.

Soyez commanditaire du 16^e souper-bénéfice d'Héritage faune



Le vendredi 20 novembre prochain, Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, tiendra son souper-bénéfice à l'Hôtel Plaza, sous la présidence d'honneur de monsieur Mario Bilodeau, copropriétaire de BILODEAU Canada. Cette activité de financement d'importance première est entièrement dédiée à la relève. Les fonds amassés sont distribués en totalité aux associations de chasse et de pêche qui œuvrent principalement auprès des jeunes, afin de les initier à ces activités. Votre collaboration est essentielle pour assurer la réussite de nos objectifs de relève. C'est pourquoi nous sollicitons votre participation afin de donner l'objet de votre choix ou un chèque cadeau que nous pourrions remettre à l'encan silencieux lors de la soirée. Nous espérons vous compter parmi nos précieux donateurs lors de ce souper qui réunit les plus fauniques d'entre nous ! La FédéCP remercie Spektrum, qui compte déjà parmi les commanditaires de l'événement.

Vous pouvez également vous procurer votre billet au coût de 160 \$ (un reçu fiscal de 80 \$ vous sera remis). Pour vous procurer votre billet ou pour réserver votre table de huit (8) personnes, nous vous invitons à visiter le site Internet sécurisé www.jedonneenligne.org/heritagefaune. L'achat de billets peut aussi se faire en communiquant avec madame Line Guillemette au 1 888 LA FAUNE (523-2863).

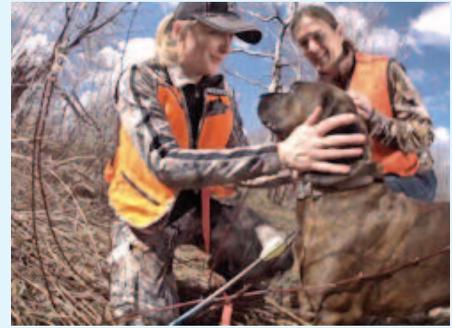
Projet de loi 56 : les OSBL du secteur faune ne sont pas des lobbys

En septembre, la FédécP a fait parvenir au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Monsieur Jean-Marc Fournier, une lettre demandant la participation de la Fédération à la Commission parlementaire au sujet du projet de loi 56, Loi sur la transparence en matière de lobbying, déposé le 12 juin dernier. La FédécP est grandement préoccupée par les conséquences qu'imposerait ce projet de loi. Pour notre organisation, il est clair que l'étiquette "lobby" ne colle pas à la réalité des Organismes sans but lucratif (OSBL) œuvrant dans le secteur faune et que ceux-ci ne doivent pas être assujettis à cette loi. Selon ce projet de loi, une association qui demande une lettre d'appui à une municipalité pour un projet d'aménagement pourra le faire seulement si le membre est inscrit au registre des lobbyistes; ce qui implique tous les documents requis à compléter, et les frais à assumer. La FédécP a conséquemment demandé au ministre Fournier d'exempter le secteur faune de ce projet de loi. Cet automne, la Fédération suivra la commission parlementaire de près en espérant que le gouvernement répondra positivement à sa demande de participation aux discussions. Pensez à offrir votre territoire lorsque vous avez terminé votre chasse ou lorsque vous n'y chassez pas. Pour davantage d'information sur le sujet, visitez le www.partageonslafort.com.

Procurez-vous une affiche de partage du territoire dans la boutique en ligne de la FédécP: <http://boutique.fedecp.com/>

La FédécP se joint à la Sûreté du Québec pour rappeler que l'abolition de l'obligation d'enregistrer une arme à feu sans restriction ne modifie aucunement celle d'être titulaire d'un permis d'armes à feu valide, délivré en vertu de la Loi sur les armes à feu. Les propriétaires d'arme à feu ont toujours l'obligation d'avoir un permis d'arme à feu valide, peu importe la catégorie de l'arme. Pour toute information, composer le 1 800 731-4000

Le travail des conducteurs de chiens de sang démystifié dans une capsule video



L'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec (ACCSQ) est fière de lancer sa nouvelle capsule vidéo mettant en lumière le travail indispensable des chiens de sang et de leurs conducteurs.

Cette vidéo a été réalisée en collaboration avec la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédécP), et s'inscrit dans le cadre d'un projet en cours de réalisation présentant une série de cinq capsules portant sur les types de chiens de chasse utilisés au Québec.

Réalisée par le cinéaste Jean Boutin, cette vidéo vous fera découvrir la pratique et les avantages associés aux chiens de sang dans la chasse au gros gibier. Lorsque sollicité, le flair remarquable de ces chiens peut apporter une grande aide aux chasseurs qui ont perdu la trace du gibier qu'ils ont atteint.

Utilisation de véhicules hors route : attention aux milieux fragiles

L'intérêt pour l'utilisation des véhicules hors route (VHR) est en croissance depuis plusieurs années au Québec. Les VHR facilitent l'exploration d'endroits, qui parfois, ne sont pas accessibles autrement. En effet, ces véhicules rapides et puissants permettent de sillonner une grande diversité de milieux naturels, en plus de constituer un moyen de transport efficace pour les utilisateurs. Or, cette opportunité représente une menace pour certains habitats fragiles.

Au Québec, le réseau de sentiers hors route comporte des milliers de kilomètres destinés aux VHR. Cependant, le manque d'interconnexions entre les régions incite souvent les utilisateurs à circuler hors des sentiers. Le passage répété et désordonné des VHR dans la nature et parfois dans les milieux fragiles entraîne la dégradation d'habitats importants pour la faune. Afin de protéger les milieux humides du lac Saint-Pierre et de favoriser la cohabitation harmonieuse des utilisateurs de VHR et de la faune, le Comité ZIP du lac Saint-Pierre a préparé une campagne de sensibilisation incluant entre autres la production d'un guide. Ce document vous présente d'abord les richesses de ce territoire exceptionnel ainsi que la grande biodiversité qu'il abrite. Il vous informe ensuite sur les impacts de l'utilisation des VHR dans les milieux humides et les habitats fragiles qui composent les rives et la plaine inondable du lac Saint-Pierre. Enfin, quelques solutions vous sont présentées afin d'améliorer les pratiques et de réduire l'impact de cette activité récréative sur les milieux naturels.

Le dépliant est disponible au : <http://comitezplsp.org/communication/depliants/>

Bien que ce dépliant ait été créé spécifiquement pour le lac Saint-Pierre, les informations données s'appliquent à toutes les régions du Québec. N'hésitez pas à partager cet outil dans vos réseaux!